PARCE QUE le couvert forestier actuel de la MRC représente moins de 6% du territoire, **la région** est largement en déficit de milieux naturels accessibles à la population, **les milieux naturels ciblés** sont d'une richesse unique, **l'adoption de ce règlement** ferait en sorte qu'une grande partie du Corridor forestier serait détruit pour du développement résidentiel et **les citoyens** se sont exprimés maintes fois en faveur de la protection intégrale de ce territoire

JE RECOMMANDE QUE le projet de règlement PR 215 soit retiré, **que** la MRC protège intégralement la totalité territoire du Corridor vert de Châteauguay-Léry et **que** la MRC, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux, fasse du Corridor Châteauguay-Léry un grand parc

régional
Catherine Duclos